

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

SOCIÉTÉ NATIONALE DES EAUX DU SÉNÉGAL



ISO 9001
BUREAU VERITAS
Certification



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°T_DPMG_037

TRAVAUX DE SÉCURISATION DE DIVERS SITES (MEKHE, KEUR MOMAR SARR 3 & NGNITH)

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans les quotidiens « **LE SOLEIL** » et « **ENQUÊTE** » du 1^{er} décembre 2025.
2. La SONES a inscrit dans son budget d'investissement 2026 des fonds, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif aux **travaux de sécurisation de divers sites de son patrimoine**, en deux (02) lots indivisibles répartis comme suit :
 - Lot 1 : Travaux de sécurisation aux usines de Ngnith et de Keur Momar SARR 3 ;
 - Lot 2 : Travaux de sécurisation au surpresseur de Mékhé.

Le délai d'exécution est de six (06) mois pour chaque lot.

3. La SONES sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux précités.
4. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés Publics, et ouvert à tous les candidats éligibles au titre de l'article 52 dudit Code.
5. Les candidats peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de la Cellule de Passation et de Suivi des Marchés de la SONES, en faisant une demande via l'adresse électronique mentionnée ci-après : cpsm@sones.sn en faisant copie à asy@sones.sn, mezan@sones.sn et à isarr@sones.sn.
6. Les exigences en matière de qualifications pour chaque lot sont :
 - ✓ **Capacité technique**

Pour le lot 1 :

Les soumissionnaires devront justifier d'au moins deux (02) références en tant qu'entreprise principale dans la réalisation de travaux de construction ou de réhabilitation de bâtiments au cours des cinq (05) dernières années (2021 à 2025) avec une valeur minimale de soixante-dix millions (70 000 000) FCFA chacune ou un marché d'une valeur minimale de cent quarante millions (140 000 000) FCFA.

Pour le lot 2 :

Les soumissionnaires devront justifier d'au moins deux (02) références en tant qu'entreprise principale dans la réalisation de travaux de construction ou de réhabilitation de bâtiments au cours des cinq (05) dernières années (2021 à 2025) avec une valeur minimale de cinquante millions (50 000 000) FCFA chacune ou un marché d'une valeur minimale de cent millions (100 000 000) FCFA.

✓ Moyens financiers

Pour lot 1 :

- Le chiffre d'affaires annuel moyen pour des travaux de construction au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) doit être au moins égal à **trois cent millions (300 000 000) FCFA**. Pour ce faire, le soumissionnaire devra fournir le bilan financier des trois (03) derniers exercices (2022, 2023 et 2024) certifié ou visé par un cabinet d'expertise comptable ou un commissaire aux comptes agréé par l'ONECCA et donner la liste des travaux en cours suivant le tableau joint en annexe ;
- Avoir une capacité financière attestée par une ligne de crédit délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances et du Budget (MFB) pour la durée du marché d'un montant de **quatre-vingt-sept millions (87 000 000) FCFA**.

Pour lot 2 :

- Le chiffre d'affaires annuel moyen pour des travaux de construction au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) doit être au moins égal à **deux cent millions (200 000 000) FCFA**. Pour ce faire, le soumissionnaire devra fournir le bilan financier des trois (03) derniers exercices (2022, 2023 et 2024) certifié ou visé par un cabinet d'expertise comptable ou un commissaire aux comptes agréé par l'ONECCA et donner la liste des travaux en cours suivant le tableau joint en annexe.
- Avoir une capacité financière attestée par une ligne de crédit délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances et du Budget (MFB) pour la durée du marché d'un montant de **soixante-deux millions (62 000 000) FCFA**.

NB : Les références spécifiques présentées (au moins pour les références exigées) seront obligatoirement justifiées par une attestation de travaux dûment établie et approuvée par le Maître d'ouvrage du projet concerné précisant les caractéristiques physiques et financières du projet concerné (attestation en original ou copie légalisée pour tout autre maître d'ouvrage différent de la SONES).

Toute justification non conforme et ne faisant pas ressortir les données nécessaires à l'appréciation du projet, ne sera pas prise en compte.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées. Se référer à l'Annexe A de la Section II (Critères d'évaluation et de qualification) du DAO pour les moyens humains et matériels.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en formulant une demande via l'adresse électronique mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de **trente mille (30.000) FCFA**. Le paiement se fera par virement ou versement bancaire sur demande du candidat à l'adresse électronique suivante : **cpsm@sones.sn**.
8. Une visite des sites sera organisée par la SONES le **mardi 31 mars 2026** pour les deux (02) lots en partant du site du surpresseur de Mékhé à 09 h 30 mn.

9. Les offres devront être soumises au plus tard le **mercredi 22 avril 2026 à 10 heures 00 mn** à l'adresse ci-après :

**Secrétariat de la Cellule de Passation et de Suivi des Marchés
Bâtiment C- Rez-de-chaussée- Aile gauche – Bureau N° 01
Route du Front de Terre - Dakar**

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats qui souhaitent être présents à l'ouverture le **mercredi 22 avril 2026 à 10 heures 00 mn** à l'adresse ci-après :

**Salle du Conseil d'Administration de la SONES Hann,
Route du Front de Terre / Dakar pièce N°A3.07 – 3^e étage, Siège de la SONES**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de :

- **Lot 1 : Trois millions cinq cent mille (3 500 000) FCFA ;**
- **Lot 2 : Deux millions cinq cent mille (2 500 000) FCFA.**

La garantie devra être délivrée par une banque ou un établissement financier dûment agréée par le Ministère des Finances et du Budget (MFB) du Sénégal et elle devra rester valable vingt-huit (28) jours à compter de l'expiration de la durée de validité de l'offre.

12. Les offres demeureront valides pendant une durée de **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de soumission.

Le Directeur général

Abdoul NIANG